



ÉLECTION REPRÉSENTANTS LOCATAIRES DÉCEMBRE 2022

JE VOTE !

VOTER, POUR QUI ?

Pour les **4 représentants des locataires qui défendront vos intérêts** lors des conseils d'administration de l'OPAC de la Savoie des 4 prochaines années.

QUI PEUT VOTER ?

- Les personnes physiques qui ont **conclu un contrat de location** d'un local à usage d'habitation au plus tard 6 semaines avant la date de l'élection
- Les occupants dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui sont **sans dette à l'égard du bailleur** 6 semaines avant la date de l'élection
- Les sous-locataires qui ont conclu avec l'une des associations autorisées un **contrat de sous-location** d'un logement 6 semaines avant la date de l'élection

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Tout locataire de **plus de 18 ans** :

- Habitant un logement de l'OPAC de la Savoie
- À jour de ses loyers et charges
- Se présentant sur une liste déposée par une association de locataires affiliée à une organisation nationale siégeant à la Commission nationale de concertation, au Conseil national de

l'habitat ou au Conseil national de la consommation.

Chaque contrat de location de logement ne donne droit qu'à une seule candidature.

Les listes doivent être indépendantes de tout parti politique ou organisation à caractère philosophique, confessionnel, ethnique ou racial et ne pas poursuivre des intérêts collectifs qui seraient en contradiction avec les objectifs du logement social.

LISTES DE CANDIDATURES

Les listes devront impérativement être déposées au siège de l'OPAC de la Savoie avant le **26 septembre 2022**.

Pour être valides, ces listes doivent être composées obligatoirement de **8 noms de locataires**, titulaires d'un contrat de location, classés dans l'ordre souhaité par les candidats, en respectant l'alternance homme / femme.

Les listes mentionnent les noms, prénoms, sexe et adresse exacte du logement occupé par les candidats. Elles sont accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature signée par chaque

candidat et d'une déclaration sur l'honneur de non condamnation.

L'OPAC de la Savoie se réserve le droit de demander aux candidats les pièces justificatives de leur éligibilité.

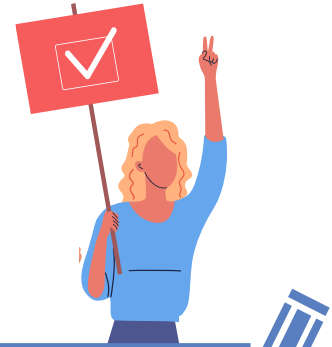
RÈGLES DE VOTE

Il s'agit d'un scrutin secret de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste. **En clair, vous votez pour une liste entière sans panachage possible.** Selon les résultats, les sièges sont attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste. Les autres personnes figurant sur la liste sont qualifiées en tant que suppléants pour remplacer, dans l'ordre où elles sont inscrites, les titulaires qui cesseraient leurs fonctions.

Les élections des représentants des locataires sont encadrées par les articles L421-9 et L423-12 du Code de la Construction et de l'Habitation

INFOS PRATIQUES
AU DOS





CONCRÈTEMENT, COMMENT SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS ?



OCTOBRE
INFORMATION DES
LISTES CANDIDATES ET DE
LEURS MEMBRES



NOVEMBRE
RÉCEPTION À VOTRE DOMICILE
DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES
AU VOTE

28

NOVEMBRE
DATE LIMITE DE VOTE
PAR VOIE POSTALE



04

DÉCEMBRE
DATE LIMITE DE VOTE PAR
VOIE ÉLECTRONIQUE -
AVANT 20H

05

DÉCEMBRE
DÉPOUILLEMENT

- en présence d'au moins un représentant de chaque liste candidate par un bureau comprenant le Président en exercice de l'OPAC de la Savoie ou son représentant et un membre du conseil d'administration

- résultats communiqués sur www.opac-savoie.fr

2 FAÇONS DE VOTER

1- PAR VOIE POSTALE

- 1- Je consulte les listes des **candidats et les professions de foi** transmises en novembre 2022
- 2- Je détache l'étiquette de la liste pour laquelle je souhaite voter, **sans la rayer ni l'annoter**.
- 3- Je colle l'étiquette retenue sur la carte de vote, **dans le cadre « expression du vote »**
- 4- Je détache la carte de vote pré-découpée
- 5- J'expédie la carte de vote dans l'enveloppe retour T pré-affranchie, **au plus tard le lundi 28 novembre 2022** avant la dernière levée par les services postaux

OU

2- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

- 1- Je consulte les listes des **candidats et les professions de foi** transmises en novembre 2022
- 2- J'accède à la **plateforme dédiée** et je me connecte avec l'identifiant et le mot de passe provisoire transmis
- 3- Je me laisse guider et je vote pour la liste de mon choix **avant le 04 décembre 2022 - 20h**

Ces procédures respectent strictement la confidentialité du vote

**1 CONTRAT DE LOCATION
DE LOGEMENT = 1 VOIX**

POUR EN SAVOIR +

**CONSULTEZ LE SITE DU
GOUVERNEMENT
« LEGIFRANCE »**